

Une première au Québec

Certification de l'infrastructure à clés publiques de la profession notariale à la norme ISO 27001 ! Par Chantal Côté, notaire

Notarius développe et gère l'infrastructure à clés publiques (ICP) de la Chambre des notaires du Québec nommée Centre de certification du Québec. Cette infrastructure garantit l'identification du signataire et l'authentification de sa signature dans le monde électronique. Elle assure la non-répudiation des transactions électroniques et permet aussi d'échanger des renseignements sur support électronique en toute confidentialité. Dans la perspective de veiller au respect des mesures de sécurité de l'information, Notarius a entrepris les démarches afin que l'infrastructure à clés publiques de la profession notariale soit certifiée à la norme ISO 27001. Cette norme est un standard international en termes de gestion de la sécurité de l'information. Ainsi, Notarius s'assure de la mise en place et de l'application des meilleures pratiques en termes de sécurité. Le 4 juillet 2007, la firme NSF Enregistrements stratégiques internationaux a annoncé l'enregistrement de l'infrastructure à clés publiques, gérée par Notarius, à la norme ISO 27001. Notarius a de quoi être fière, elle est la première entité québécoise à obtenir cette marque de reconnaissance et la quatrième au Canada.

Le rôle du Centre de certification du Québec consiste à émettre un certificat numérique contenant des renseignements

préalablement vérifiés confirmant l'identité et le statut professionnel du détenteur de clés et de certificats. Cette ICP a été retenue par l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, l'Ordre des technologues du Québec et l'Institut canadien des évaluateurs pour offrir le service de signature numérique à leurs membres respectifs. À ce jour, l'ICP de Notarius est la seule ICP privée reconnue par le gouvernement du Québec, pour assurer la sécurité et la non-répudiation des échanges électroniques avec le système informatisé du Registre foncier et des échanges électroniques entre le cadastre du Québec et les arpenteurs-géomètres du Québec. De plus, celle-ci est utilisée dans le cadre des échanges électroniques par l'entremise de la plateforme immobilière d'Emergis ainsi que par les Registres des dispositions testamentaires et des mandats de la Chambre des notaires du Québec.

La signature numérique permet à l'utilisateur d'exploiter le plein potentiel des nouvelles technologies de l'information, de réaliser des gains de productivité et de rentabilité tout en répondant aux problèmes d'intégrité, de confidentialité et d'imputabilité associés à la transmission de documents par voie électronique. Aux termes de la Loi

concernant le cadre juridique des technologies de l'information du Québec, la signature numérique proposée par Notarius possède la même valeur légale que la signature manuscrite. La signature numérique de Notarius sert à lier l'identité du détenteur de manière irréfutable à ses documents électroniques, protège ceux-ci contre toute altération et en assure la confidentialité.

La signature numérique émise par l'infrastructure à clés publiques de Notarius constitue le modèle de référence pour l'établissement de normes de pratique adaptées à l'ère de l'information. Le processus rigoureux de certification établi par l'Ordre et Notarius assure un haut niveau de confiance. L'utilité de la signature numérique certifiée par un tiers de confiance est de plus en plus reconnue partout dans le monde. Cependant, très peu d'organisations ont à l'heure actuelle une infrastructure de certification fonctionnelle et éprouvée, et répondant de plus à des standards de sécurité internationale.

Pour plus d'information, contactez Notarius, le seul fournisseur autorisé de l'Ordre au 514 281-1442 ou sans frais au 1 800 567-6703 ou visitez le site Web <http://ingenieur.notarius.com>